



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2023

Effectif légal du syndicat TRI OR :
Nombre de membres en exercice = 56
Nombre de membres présents = 30
Nombre de membres votants = 30

Date de la convocation : 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze février, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du syndicat TRI OR à Champagne sur Oise, à dix-neuf heures, sous la Présidence de Olivier LESUEUR, Président.

Étaient présents :

| | |
|--|--|
| Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France | Mmes BOCOBZA, BOUYSSOU, DREUX, RIAND, TIGHLIT, déléguées titulaires MM ALATI, FREIXO, MAZURIER, PICHERY, TURBAN, WECKMANN délégués titulaires Mme LUCHIER déléguée suppléante |
|--|--|

| | |
|--|---|
| Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise | Mmes BORGNE, FRAISSE, GIRARD, PERINI, déléguées titulaires MM DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, LESUEUR, VAUZELLE délégués titulaires |
|--|---|

| | |
|---|---|
| Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts | Mmes SOREL-FREZON, MAGNE, SALBERT, déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, DELAIS, KISLING, SANTERO, WEIFENBACH délégués titulaires M. DAGONET délégué suppléant |
|---|---|

| | |
|--|---|
| Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes | / |
|--|---|

Absents excusés :

Pierre BROS (Hédouville), Didier GRAIN (Hédouville), Malvina BOQUET (Bethemont la Forêt), Béatrice BRUN (Bethemont la Forêt), Bruno MACE (Villiers Adam), Olivier FOUR (Bernes sur Oise), Franck PINSSON (Ronquerolles), Jean Claude DEBUYSSCHER (Baillet en France),

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANSEAUME

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry, Hédouville, Frouville, Beaumont sur Oise, Bruyères sur Oise, Ronquerolles

François DELAIS est secrétaire de séance.

Le quorum atteint, la séance commence sous la présidence de Olivier LESUEUR.

Informations du Président :

- Le Président fait un point sur l'usine de compostage suite à l'incendie. Véolia a démarré de manière progressive l'usine cette semaine. Cette remise en fonction arrive plus tôt que le planning prévisionnel. Les BRS sont remplis progressivement et en parallèle les détournements continuent. Le Président rappelle que le syndicat est facturé à hauteur de 55,5% des tonnages détournés. Il précise que toutes les ordures ménagères sont détournées en incinération depuis le début de l'année.
- Le syndicat a rencontré la direction de Veolia fin janvier pour discuter de l'indemnité relative au forfait d'exploitation de l'usine de compostage. Le syndicat avait estimé cette indemnité à hauteur de 60 000 euros. Finalement, en accord avec Véolia, le syndicat réclame en qualité d'assuré additionnel auprès de l'assurance de Véolia, un montant de 113 000 euros. Ce montant représente la différence entre ce que le syndicat aurait dû payer en mode normal et ce qu'il a payé en mode dégradé. Madame Luchier demande des explications sur le montant à récupérer auprès de Véolia. Monsieur Alati explique qu'il s'agit du fruit de la négociation menée par Madame Le Blanc et le Président afin que nous soyons indemnisés en qualité d'assuré additionnel par le contrat d'assurance de Veolia, suite au sinistre du 11 août 2022.
- Le Président indique que le démarrage du quai de transfert a été compliqué avec la gestion du stock 2022 cumulé depuis les mois de novembre et décembre. Depuis la semaine dernière, la situation s'améliore avec le chargement de 4 camions par semaine contre 2 au mois de janvier. La totalité du stock devrait être évacué d'ici la fin de semaine prochaine. Suez n'a pas été en capacité au mois de janvier d'absorber notre stock.
- La commission communication s'est réunie fin janvier et travaille sur la présence du syndicat sur les réseaux sociaux.
- La commission développement et stratégie sera invitée à participer aux différentes réunions de travail dans le cadre de l'étude sur la mise en place des biodéchets et sur l'évolution du règlement intérieur des déchetteries.
- Le syndicat a demandé à rencontrer Paprec, Veolia et Sepur afin d'évoquer les actualisations des tarifs de nos marchés.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2022**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

**LISTE DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 15 DECEMBRE 2022 AU 31 JANVIER
2023**

Monsieur le Président présente les décisions :

| | | |
|---------|------------|---|
| 2022-76 | 15/12/2022 | Objet : Gestion des effluents aqueux industriels de la plateforme de compostage Titulaire : GINGER BURGEAP, 92440 Issy les Moulineaux Montant : 14 580.00€ HT |
| 2022-77 | 21/12/2022 | Objet : Fournitures de bureaux Titulaire : JPG, 95478 Fosses Montant : 180.67 € HT |
| 2022-78 | 21/12/2022 | Objet : Certificat CERTEUROP M. LESUEUR Titulaire : SEGILOG, 72400 La Ferté-Bernard Montant : 460.00 € HT |
| 2022-79 | 21/12/2022 | Objet : Certificat CERTEUROP M. ALATI Titulaire : SEGILOG, 72400 La Ferté-Bernard Montant : 460.00 € HT |
| 2022-80 | 22/12/2022 | Objet : Quai de transfert : Visite de contrôle presse à balles Titulaire : CMME, 60110 Amblainville Montant : 530.00 € HT |
| 2023-01 | 03/01/2023 | Objet : Collecte des sapins 2023 Titulaire : SEPUR, 78850 Thiverval-Grignon Montant : 17 265.00 € HT |
| 2023-02 | 04/01/2023 | Objet : Quai de transfert : Intervention sur la presse à balles Titulaire : CMME, 60110 Amblainville Montant : 760.00 € HT |
| 2023-03 | 04/01/2023 | Objet : Produits d'entretien Titulaire : M.R.NET, 95260 Beaumont sur Oise Montant : 181.40 € HT |
| 2023-04 | 05/01/2023 | Objet : Etiquettes adhésives/opération mise en place des extensions des consignes de tri Titulaire : Création Val D'Oise, 95660 Champagne sur Oise Montant : 2 040.00 € HT |
| 2023-05 | 05/01/2023 | Objet : Galettes - fournitures - consommables Titulaire : Carrefour, 95290 L'Isle Adam Montant : 246.81 € HT |
| 2023-06 | 06/01/2023 | Objet : Quai de transfert : Vêtements travail Titulaire : EVH, 95310 Saint-Ouen-L'aumône Montant : 1 570.52 € HT |
| 2023-07 | 06/01/2023 | Objet : Rescelllement tampon et reprise de voirie devant l'alvéole des verres Titulaire : STPE, 95000 Cergy Montant : 1 763.85 € HT |
| 2023-08 | 11/01/2023 | Objet : Audit technique informatique |

| | | |
|---------|------------|---|
| | | Titulaire : LANECTCIE, 95410 Groslay Montant : 600.00 € HT |
| 2023-09 | 19/01/2023 | Objet : Fournitures consommables Titulaire : MR BRICOLAGE, 95340 Persan Montant : 112.00 € HT |
| 2023-10 | 17/01/2023 | Objet : Marché 2020-03 Réparation des 2 tambours sur 2 bornes ordures ménagères à Beaumont sur Oise et Persan Titulaire : ESE, 71530 Crissey Montant : 5 763.97 € HT |
| 2023-11 | 19/01/2023 | Objet : Fournitures de bureaux Titulaire : JPG, 95478 Fosses Montant : 292.56 € HT |
| 2023-12 | 19/01/2023 | Objet : Petits matériels pour les animations Titulaire : MR BRICOLAGE, 95340 Persan Montant : 94.50 € HT |
| 2023-13 | 19/01/2023 | Objet : Alimentation – fournitures - consommables Titulaire : Carrefour, 95290 L'Isle Adam Montant : 155.17 € HT |
| 2023-14 | 26/01/2023 | Objet : Mise en service du contrôle de légalité des actes BLES Titulaire : SEGILOG, 72400 La Ferté-Bernard Montant : 1 675.00 € HT |

La liste des décisions est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Exposé :

Monsieur le Vice-Président en charges des Finances, Jacques ALATI, expose le rapport sur les orientations budgétaires 2023 :

Contexte économique, institutionnel et réglementaire

Les éléments financiers :

Aux effets néfastes causés par la pandémie, sont venus s'ajouter ceux de la guerre en Ukraine dont il résulte une perturbation de l'activité, des chaînes d'approvisionnement, de l'investissement et du commerce, en particulier celui de l'énergie. Tous ces événements ont conduit à un ralentissement de l'économie mondiale et 2022 est donc marquée par une croissance faible avec une inflation élevée. Les principales composantes de l'inflation sont les suivantes :

- L'énergie
- L'alimentation
- Les biens industriels hors énergie

- Les services

L'inflation mondiale devrait ralentir en 2023, mais tout de même rester à un niveau élevé (source : communiqué de presse de la Banque Mondiale)

Ce niveau d'inflation a un impact important sur la détermination des indices de variation des tarifs des contrats signés par le Syndicat avec les sociétés Paprec, Sepur et Génériss dans le cadre de nos marchés publics d'exploitation.

Le syndicat a subi en mars et septembre 2022 des augmentations massives des marchés de collecte sous l'effet des formules contractuelles de révision des prix. Les indices ont évolué d'une manière significative (plus de 15%) quand auparavant l'évolution oscillait entre 2 et 5%. Des discussions avec la société Paprec ont permis de limiter la hausse avec la non révision du marché de la collecte des encombrants en septembre dernier. Globalement, les charges financières des marchés d'exploitation des déchetteries, de l'usine de compostage et des collectes seront encore impactés en 2023 par cette inflation.

Les résultats anticipés provisoires de l'exercice 2022 :

Les données suivantes sont des anticipations du compte administratif 2022. Les données définitives ne seront bien évidemment connues qu'une fois l'exercice budgétaire en cours terminé.

| | Fonctionnement | Investissement |
|--------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | -14 288 193 € | -901 915 € |
| Recettes | 14 298 700 € | 1 042 892 € |
| TOTAL | 10 507 € | 140 976 € |

L'annexe 1 reprend l'ensemble des résultats financiers sur les 3 derniers exercices.

Côté fonctionnement, l'année 2022 a été marquée par une hausse des prix sur nos marchés due en grande partie à l'augmentation des prix de l'énergie (à travers les révisions de prix) et celle de la TGAP. On notera un surcoût moyen de 12,8%. En revanche, le syndicat a profité en 2022 d'une augmentation exceptionnelle

des prix de reprise de la matière recyclée, ce qui laisse entrevoir, un résultat de fonctionnement 2022 légèrement positif.

Sans le report des résultats antérieurs, après 2 années de résultat d'exercice en déficit de la section de fonctionnement, le syndicat a préservé son épargne et réalise un excédent de 10 k€.

Sur la section d'investissement, le syndicat réaliserait un excédent de l'ordre de 117 k€ compte tenu de la non réalisation de certains investissements (bornes enterrées, travaux sur les rejets, achat d'un terrain pour la 3^{ème} déchetterie)

Les éléments conjoncturels et institutionnels :

L'exécutif du syndicat a été renouvelé le 6 décembre 2022. La succession de Joëlle Harnet par Olivier Lesueur intervient dans un contexte où la réglementation est en pleine évolution avec des obligations fortes sur notamment le tri à la source des biodéchets ou le développement des nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (jouets, bâtiment, sport et loisirs, bricolage et jardin, lubrifiants par exemple). Le nouvel exécutif a d'ores et déjà repris les discussions avec les prestataires pour défendre nos intérêts économiques, améliorer le service tout en maîtrisant l'enveloppe budgétaire.

Un partenariat des 7 collectivités de traitement du Val d'Oise s'est établi autour de la mutualisation du tri des déchets recyclables. Les discussions ont abouti à retenir un schéma de tri organisé autour de 2 centres de tri

: celui de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP) et un centre de tri à construire dans l'est du département. Aucun foncier suffisant n'a été trouvé jusqu'à présent.

De son côté, le syndicat Tri Or a été contraint d'externaliser le transport et le tri de ses déchets issus de la collecte sélective, hors verre, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour respecter les obligations nationales des nouvelles consignes de tri.

L'accompagnement des agents du centre de tri s'est opéré tout au long de l'année 2022 pour une reconversion professionnelle. Le bilan social de la fermeture du centre de tri est détaillé dans la partie des ressources humaines du présent rapport.

En ce qui concerne la population, le syndicat s'est basé sur le recensement de la population INSEE en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023. Sur l'ensemble du territoire du syndicat Tri Or, la population légale a augmenté de 0,47% au 1^{er} janvier 2023, représentant 92 648 habitants. Cette légère hausse cache toutefois de fortes disparités selon les communautés de communes :

| Territoire | Variation par rapport au 01/01/2022 | |
|---|--|----------------|
| Communauté de Communes du Haut Val D'Oise | + 454 habitants | + 1,15% |
| Communauté de Communes Carnelle Pays de France | + 243 habitants | + 1.08% |
| Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts | - 268 habitants | - 0,91% |
| Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes | - | - |
| TOTAL | + 429 habitants | + 0,47% |

La dynamique démographique dans chaque intercommunalité est également disparate avec 3 communes marquées par des évolutions importantes : Asnières sur Oise (+ 147 habitants), L'Isle Adam (- 356 habitants) et Persan (+ 294 habitants).

Pour ce qui est des tonnages collectés de cette population, les tableaux présentés en annexe du rapport reprennent toutes les données techniques sur chaque flux de déchets, la collecte en porte à porte avec l'apport volontaire ainsi que la production de déchets par habitant.

Le bilan sur la production de déchets 2022 s'établit ainsi :

Répartition de la production de déchets en 2022

| Flux | production | variation /2021 |
|----------------------|---------------------|------------------------|
| Ordures Ménagères | 287 kg/hab | - 24,8 kg/hab |
| Encombrants | 12,9 kg/hab | - 3,6 kg/hab |
| Produits recyclables | 47,7 kg/hab | - 1,6 kg/hab |
| Verre | 29,5 kg/hab | - 0,9 kg/hab |
| Déchetterie | 169,6 kg/hab | + 22 kg/hab |
| TOTAL | 546,7 kg/hab | - 8,9 kg/hab |

La baisse de production globale des déchets peut s'expliquer par la non production de déchets verts en raison des chaleurs exceptionnelles, un retour des travailleurs en présentiel et sans doute une baisse de la consommation de la population compte tenu de l'inflation.

A contrario, le syndicat constate que les apports en déchetterie sont en nette augmentation ce qui peut traduire les effets du changement de procédure pour la collecte des encombrants avec un transfert des déchets vers nos déchetteries.

De même, l'augmentation constante des tonnages collectés en apport volontaire (ordures ménagères et emballages/papiers/cartons) montre la montée en puissance dans les derniers quartiers livrés de notre territoire (Mériel, L'Isle Adam et Bruyères sur Oise principalement).

Toutes ces données seront donc à intégrer dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et auront un impact à la fois sur les coûts subis par le syndicat (augmentation des coûts du marché de déchetterie, part variable liée aux tonnages collectés plus importante) et sur la répartition des coûts à l'habitant pour le calcul de la participation. Les prochaines parties de ce rapport sont consacrées au contexte de construction du budget puis à l'analyse des grandes orientations budgétaires pour 2023 en matière de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les projets en cours et à venir à l'horizon 2023 - 2026

En 2022, le déploiement du plan de communication dans le cadre de l'extension des consignes de tri a pris une place prépondérante dans l'activité du service sur le second semestre. L'arrêt du centre de tri et la mise en place du quai de transfert pour être prêt au 1^{er} janvier 2023 à répondre à l'extension des consignes de tri a occupé toute l'année. Le nouveau marché conclu avec la société Suez profitera au Syndicat avec une augmentation des soutiens de CITEO. Des recettes matières complémentaires sont attendues, malgré les perspectives moins favorables des conditions de reprise depuis la fin d'année.

La poursuite des études pour la mise en conformité des rejets aqueux du site de Champagne sur Oise s'est opérée tout au long de l'année. En plus des différentes expertises menées sur les rejets, le syndicat a rencontré la société SAUR, exploitant de la station de traitement de Champagne sur Oise, pour définir les modalités d'une nouvelle convention de déversement. Rappelons que ce dossier complexe fait l'objet d'une mise en demeure par la DRIEAT et devra trouver une solution en 2023. Sur ce dossier, le syndicat Tri Or a dû gérer en catastrophe le remplacement du Bureau d'études Amodiag qui nous assistait. Le chargé d'affaires a démissionné et Amodiag n'a pas su le remplacer. Burgeap Ginger a donc été recruté en octobre pour le remplacer et nous aider dans la recherche d'une solution technico-économique raisonnable.

A noter également la refonte intégrale du site internet du syndicat Tri OR qui est opérationnel depuis le mois d'avril 2022.

Le renouvellement de la moitié du parc des points d'apports volontaires aériens a débuté et comme prévu, l'autre partie des points d'apports volontaires aériens sera remplacée en 2023.

Dans le même temps, le marché pour la maintenance et la fourniture des bacs a été renouvelé et attribué à la société Conteneur. Ce marché prévoit également le plan d'harmonisation de la couleur des bacs de tri (bleu au jaune) sur 4 ans (2023-2026), ainsi que la conteneurisation en ordures ménagères des communes qui le souhaiteront.

Enfin, l'incendie de l'usine de compostage survenu le 11 août 2022 a mis à l'arrêt notre installation depuis cette date. Notre marché prévoit que les frais engendrés par ce sinistre sur les équipements soient à la charge de l'exploitant. Les discussions avec Véolia ont permis de contenir le coût des détournements des ordures ménagères (facturation de 55,5% des détournements uniquement, qui correspond au taux moyen des refus de l'usine de compostage en fonctionnement normal). En parallèle, le syndicat Tri Or, en qualité d'assuré additionnel au contrat d'assurances de Véolia, réclamera une perte d'exploitation évaluée à 100 000 euros. Le suivi des travaux est assuré par Véolia et la remise en service de l'usine est prévue en mars 2023 au plus tard.

L'année 2023 va s'inscrire dans un contexte où l'activité sera tout aussi intense qu'en 2022. En perspective, l'équipe du syndicat aura à mener les grands travaux suivants :

1/ Déchetterie

Le marché en cours se termine le 31 décembre 2023. Le syndicat doit le renouveler et y intégrer la possibilité d'organiser des déchetteries mobiles. L'expérience réussie de déchetterie éphémère sur la commune de

Mériel nous donne toutes les raisons de le prévoir dans notre marché. De plus, les nouvelles filières REP¹ se développent et en particulier celles sur les déchets issus du bâtiment. La mise en place de ces filières sera intégrée au nouveau marché. Des économies seront attendues de l'ordre de 100 k€ dès 2024 si la filière du bâtiment s'organise en 2023 comme attendu.

En parallèle, considérant le projet de création de la 3^{ème} déchetterie compromis faute de foncier disponible, l'acquisition du terrain agricole derrière la déchetterie de Viarmes est de nouveau à l'ordre du jour et permettra d'améliorer sensiblement les conditions d'accueil sur les déchets verts et les gravats. Cet espace supplémentaire favorisera la mise en place des nouvelles filières REP. Ce projet ne pourra aboutir dès lors que le PLU de la commune sera modifié.

Enfin, sur les déchetteries, pour tenir compte des évolutions dans le fonctionnement de ces équipements, il convient de réactualiser le règlement intérieur pour l'adapter aux réalités actuelles et projetées. Un groupe de travail dédié sera mis en place pour y travailler et proposer des règles et spécifications en adéquation avec le fonctionnement.

2/ Biodéchets

L'année 2023 sera essentiellement consacrée à la mise en conformité du syndicat avec l'obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à tous ses administrés en 2024. Nous ferons appel à un bureau d'études afin de nous aider dans le choix des solutions à retenir pour mener à bien ce projet. Cette étude est soutenue par l'ADEME à hauteur de 70% au maximum.

3/ Usine de compostage- traitement des ordures ménagères

Le marché d'exploitation de l'usine arrive à son terme le 31 décembre 2023. Le syndicat doit republier un marché dès cette année. Nous devons en effet prévoir au cahier des charges une obligation plus forte sur l'incinération pour réduire l'impact de l'augmentation de la TGAP enfouissement, prévue à hauteur de 130 k€ en 2023. Dans le même temps, le syndicat continuera les discussions de partenariat avec Valoseine (78) sur la question du traitement des refus et des détournements des ordures ménagères pendant la maintenance en incinération. Nos collègues du Smirtom du Vexin ont déjà conventionné avec eux sur le traitement des ordures ménagères et le tri des déchets recyclables.

4/ Les gros producteurs de déchets et professionnels

Le syndicat souhaite engager une réflexion sur la mise en application du décret 5 flux et du décret sur la valorisation des biodéchets auprès des gros producteurs de déchets. L'objectif étant d'améliorer la valorisation des déchets, de réduire les erreurs de tri et les tonnages en ordures ménagères. Cela peut comprendre dans un premier temps :

- La définition de la notion de gros producteurs et de professionnels pour notre syndicat
- La définition d'une grille de dotation de la contenance des bacs pour les professionnels et assimilés
- Une information et un accompagnement des gros producteurs

5/ Collecte et traitement des encombrants

Le partenariat avec Ecosystem évolue dès ce début d'année et ils collecteront le gros électroménager (hors écran et ballon d'eau chaude) en porte à porte sur rendez-vous. Leur dispositif était jusqu'alors dédié à Paris et la petite couronne, il sera étendu au Val d'Oise pour les communes de notre syndicat et celui de Tri Action. Le syndicat doit communiquer sur ce nouveau service qui sera sans coût supplémentaire.

Pour le petit électroménager, le syndicat a demandé à Paprec de le collecter dans le cadre du marché de collecte des encombrants sans augmentation de la part forfaitaire. Les discussions sont en cours et devraient se concrétiser par le biais d'un avenant. A noter que les marchés de collecte et traitement seront à renouveler en 2024.

¹ REP = Le dispositif de Responsabilité élargie du producteur (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie. La REP est basée sur le principe « pollueur-payeur » et quand elle existe, les produits sont collectés en déchetterie, le traitement étant pris en charge par la filière.

6/ Communication et prévention

Les actions en matière de prévention des déchets sont fortement liées aux actions de communication du syndicat : notre objectif étant de diminuer la production de déchets et de favoriser le recyclage et le réemploi, dans le cadre de l'économie circulaire.

Les actions de communication préparées en 2023 se concrétiseront sur le terrain à travers des campagnes de sensibilisation en porte à porte, les animations scolaires et périscolaires et les manifestations dans les communes. Des suivis de collecte permettront de mesurer les premiers résultats de ces actions.

Un chargé de mission, recruté dans le cadre du déploiement de l'extension des consignes de tri, poursuivra ses actions auprès des collectifs du territoire. Il les accompagne dans la mise en place des nouvelles consignes de tri et leur rappelle les modalités du service de collecte des encombrants, service qui n'est toujours pas utilisé à plein régime. La communication en 2023 s'inscrit donc dans la continuité de l'année 2022 avec l'accompagnement de la population pour l'acquisition des nouvelles habitudes de tri.

Enfin, la présence du syndicat sur les réseaux sociaux fait également partie de la feuille de route du service.

7/ Réflexion et étude sur la gestion des dépôts sauvages

Le syndicat propose d'engager à l'horizon 2024/2025 une étude sur la façon dont il peut aider les communes et communautés de communes sur la gestion des dépôts sauvages. (collecte, traitement, prévention)

La structure et la gestion de la dette

Le capital restant dû de notre syndicat est passé de 1 420 830 € à 1 289 369 € au 1^{er} janvier 2023, compte tenu du remboursement du capital de la dette effectuée durant l'exercice 2022 et de l'absence de mobilisation d'emprunt. En 2021, un emprunt de 600 000 € a été réalisé pour financer la réhabilitation de nos deux déchetteries, au regard du faible niveau des taux d'emprunt.

Aujourd'hui, la dette du syndicat Tri OR est composée de seulement 5 emprunts, dont 3 en voie d'extinction. Les caractéristiques sont les suivantes :

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

| Désignation et organisme prêteur | Date de signature | Montant emprunté | Type de taux et niveau | Durée |
|---|-------------------|------------------|------------------------|--------|
| Travaux centre de tri – crédit foncier | 14/08/2014 | 1 000 000 € | Fixe, 2.99% | 20 ans |
| Travaux déchetteries – caisse d'épargne | 19/06/2021 | 600 000 € | Fixe, 0.57% | 15 ans |
| Acquisition BRS24 – crédit agricole | 07/04/2006 | 260 000 € | Fixe, 3.89% | 20 ans |
| Acquisition BRS 24 – crédit agricole | 07/04/2006 | 390 000 € | Fixe, 4.25% | 20 ans |
| Extension déchetterie (D3E) – crédit agricole | 10 /04/2007 | 71 000 € | Fixe, 4.39% | 20 ans |

L'amortissement du capital de la dette s'établit à 133 k€ et les frais financiers à hauteur de 26 k€. Voici le détail des annuités (capital+intérêts) remboursées sur les 5 emprunts en cours :

Emprunts et dettes au 01/01/2023

| Désignation | Capital restant dû | Durée résiduelle | Annuités | |
|-----------------------------|--------------------|------------------|-------------|-------------|
| | | | Capital | Intérêts |
| Travaux centre de tri | 587 500,00 € | 11,5 ans | 50 000,00 € | 17 005,63 € |
| Travaux déchetteries | 551 934,65 € | 13,5 ans | 38 699,43 € | 3 063,41 € |
| Acquisition BRS24 | 50 312,88 € | 2 ans | 16 135,20 € | 1 957,17 € |
| Acquisition BRS 24 | 76 065,22 € | 2 ans | 24 307,37 € | 3 232,77 € |
| Extension déchetterie (D3E) | 23 556,11 € | 4 ans | 4 315,36 € | 1 034,11 € |

Le tableau suivant reprend les résultats sur les 5 derniers exercices de la capacité de désendettement du syndicat et de son autofinancement brut :

Evolution de l'autofinancement et de la capacité de désendettement du syndicat

| | Endettement du syndicat au 01/01 | Autofinancement (*) | Capacité de désendettement (**) | Encours par habitant |
|------|----------------------------------|---------------------|---------------------------------|----------------------|
| 2018 | 1 266 501,90 € | 752 233,59 € | 1,68 ans | 14,00 € |
| 2019 | 1 109 765,14 € | 552 440,25 € | 2,01 ans | 12,26 € |
| 2020 | 1 011 328,27 € | 711 833,33 € | 1,42 ans | 11,04 € |
| 2021 | 921 690,96 € | 667 208,67 € | 1,38 ans | 9,99 € |
| 2022 | 1 420 829,84 € | 684 078 € | 2,08 ans | 15,34 € |

(*) Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement

(**) Ratio entre la dette et l'autofinancement brut qui s'exprime en nombre d'années

La capacité de désendettement est un indicateur utilisé pour mesurer la solvabilité des collectivités. Elle exprime le nombre d'années nécessaires au syndicat pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son autofinancement annuel. Plus que son niveau annuel c'est son évolution sur plusieurs années qu'il convient d'analyser. En considérant le seuil de vigilance à 10 ans, la situation financière du syndicat est très satisfaisante et ses capacités d'emprunt préservées.

Le syndicat a dégagé une épargne à hauteur de 684 k€ en 2022.

Le cadrage et les perspectives budgétaires 2023

Les ressources humaines

L'arrêt de l'activité du centre de tri au 31 décembre 2022 entraîne une profonde modification des effectifs et de la structure de l'organigramme. Aujourd'hui, les effectifs du syndicat s'organisent autour des services suivants :

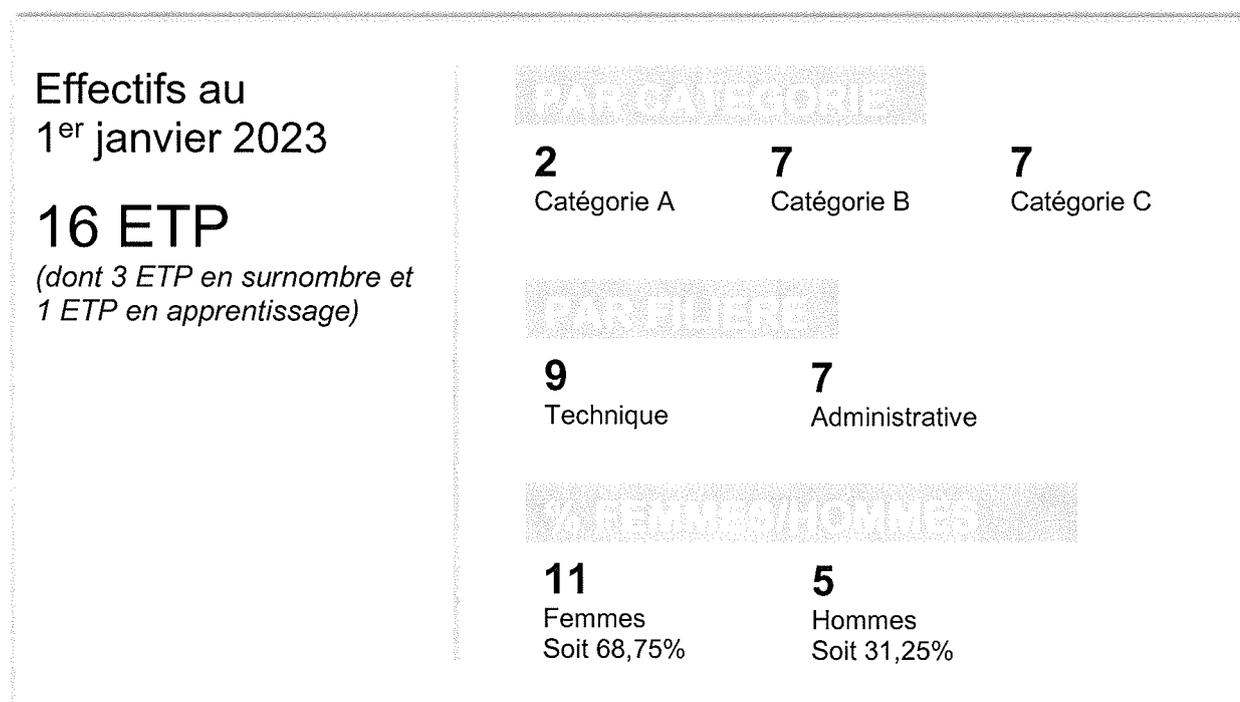
- un pôle administratif et technique qui compte 9 agents et 1 contrat en apprentissage (communication / comptabilité / RH / direction / accueil / technique / redevance)
- un quai de transfert qui compte 3 agents

Conformément au dernier tableau des effectifs qui a été voté et applicable à compter du 1^{er} janvier 2023, le syndicat Tri Or compte dans son organigramme 13 postes dont 1 en apprentissage. Il convient d'y ajouter 3 agents titulaires en surnombre, dont 1 agent en congés de maladie dans l'attente de la retraite pour invalidité et 1 agent en accident de travail.

Bilan de l'impact social suite à l'arrêt du centre de tri :

Au 31 décembre 2022, 5 agents contractuels sur 13 se sont retrouvés sans solution de reconversion. Sur les 8 agents titulaires qui occupaient un poste au centre de tri, la situation est la suivante :

- 3 agents ont été reclassés sur l'activité du quai de transfert (masse salariale représentant 123 k€)
- 1 agent a fait valoir ses droits à la retraite
- 1 agent a trouvé une mutation
- 3 agents sont en surnombre, dont 2 qui sont compensés en partie par les assurances (1 agent en accident de travail et 1 agent en congé de maladie en attente de la mise en retraite pour invalidité. Ces agents pèsent pour 82 k€, compensés par la recette liée aux remboursements des assurances pour les agents en arrêt.)



Le temps de travail et télétravail

Tous les agents du syndicat Tri Or sont soumis aux 35 heures, sans RTT. L'obligation du temps de travail fixée à 1 607 heures est donc respectée.

Sur le télétravail, il est autorisé autant que nécessaire.

La prospective de masse salariale 2023 tient compte de :

- La mise en place du quai de transfert avec le maintien de 3 ETP et des 3 agents en surnombre
- Le retour à temps complet d'un agent à 80%
- La hausse du point d'indice de la fonction publique de 3,5% en année pleine
- De deux renforts inscrits dans le plan d'actions CITEO dans le cadre du déploiement de l'extension des consignes de tri (1 d'une durée de 2 mois et l'autre d'une durée de 1 an)
- De la stagiairisation de 2 lauréats du concours de technicien principal de 2^{ème} classe
- De la nomination de 2 agents sur le grade de technicien et technicien principal de 2^{ème} classe
- Du plan de formation
- De la prise en compte du glissement vieillesse technicité qui intègre les avancements d'échelons désormais à cadence unique, prévisibles pour l'année 2023
- Du contrat d'apprentissage qui prendra fin au 30 novembre 2023

Le cadrage de la section de fonctionnement – les dépenses

Les principaux postes de dépenses à caractère général que supporte le syndicat sont liés aux contrats d'exploitation de l'usine de traitement des ordures ménagères (31,32% des dépenses), des collectes (33,60% des dépenses), des déchetteries (12,38% des dépenses) et du tri des déchets (8%).

Le budget sera établi sur la connaissance du coefficient de révision des tarifs de janvier (cf annexe 3), sur la base d'hypothèses de progression du gisement collecté par Sepur, notamment en apport volontaire, et l'augmentation des apports en déchetterie, avec la marge d'incertitudes qu'elles comportent. Pour ce qui est du traitement des ordures ménagères par compostage, le syndicat subira la nouvelle hausse programmée de la TGAP, à savoir + 11 € HT par tonne enfouie et + 1 € HT par tonne incinérée. L'annexe 3 reprend les évolutions

Ainsi, les différents postes d'exploitation sont attendus en 2023 à hauteur de 12,99 M€ (en hausse de 4,9% par rapport au CA2022 prévisionnel) avec :

- l'exploitation des déchetteries estimée à 1,58 M€
- l'exploitation de l'usine de compostage à hauteur de 4,7 M€ en considérant une remise en fonction progressive de l'usine dès le mois de mars, des tonnages de refus traités à 35% en incinération et 65% en enfouissement ainsi que des détournements des ordures ménagères. Les hypothèses sur les tonnages sont prises en considérant le fonctionnement de l'usine sur les 3 dernières années en mode normal.
- la collecte des déchets ménagers à hauteur de 4,1 M€
- la collecte des déchets encombrants à hauteur de 960 k
- l'exploitation du centre des encombrants et le traitement à hauteur de 470 k€
- les dépenses pour le traitement des déchets recyclables seront évaluées en comptant les tarifs du nouveau marché de tri avec la société Suez et le fonctionnement du quai de transfert. En considérant une hausse des apports de 8%, ce poste de dépenses est estimé à 1,18 M€

L'enveloppe des amortissements passe à 820 k€ en 2023, en baisse de 30 k€ par rapport à 2022 avec la fin de l'amortissement de l'installation des bornes enterrées sur le quartier du Village à Persan (opération de 2017).

Les prévisions budgétaires pour l'entretien/lavage du parc des bornes enterrées, avec les actualisations du tarif, sont estimées à 132 k€. L'enveloppe allouée aux réparations est en diminution compte tenu des interventions déjà réalisées depuis le démarrage du marché en 2021. Pour le lavage, le syndicat a prévu deux campagnes pour le flux des ordures ménagères et une campagne pour les flux du tri.

Concernant la mise à disposition des bennes aux communes, ce poste de dépense a évolué de près de 40% depuis 2021 du fait de l'augmentation des tonnages non triés par les services techniques et de la hausse de la TGAP. Pour mémoire, ces prestations sont comptabilisées par commune lors du calcul de la participation des Communautés de Communes. Pour la participation 2023, le syndicat tiendra compte de l'actualisation des prix et de la hausse de la TGAP au niveau de ces prestations, qui représentent une hausse de 33 k€.

Le reste des dépenses de fonctionnement correspond aux autres charges de structure (assurances, contrats d'entretien, téléphonie, affranchissement ...) Les nouvelles dépenses se limitent à la mise en place d'un contrat de maintenance pour le parc informatique et au recrutement d'un AMO pour le renouvellement des marchés de l'exploitation de l'usine et des déchetteries. A noter que le contrat d'électricité est porté par Véolia et qu'il refacture au syndicat uniquement la consommation en lien avec le quai de transfert.

Le cadrage de la section de fonctionnement – les recettes

Les recettes proviennent essentiellement de la participation des communautés de communes. Cela représente plus de 84% des recettes de fonctionnement du syndicat.

Les autres recettes se répartissent selon les catégories suivantes :

- Les soutiens issus des éco-organismes²
- Les ventes des matériaux recyclables issus de la collecte sélective, des déchetteries et de la collecte des encombrants : cartons, papiers, plastiques, acier, aluminium, ferraille, batterie
- Les participations des exploitants en lien avec des conventions (loyer, entretien vidéosurveillance, ristourne usine)
- La redevance déchets
- Les entrées en déchetterie des professionnels et des conventionnés
- Les recettes exceptionnelles qui peuvent être des pénalités, un accord financier, le remboursement d'un sinistre...

Le tri des emballages/papiers/cartons, y compris les extensions, par le centre de Suez à compter du 1^{er} janvier 2023 génère des recettes supplémentaires sur des matières jusqu'ici non triées, avec des performances de tri supérieures à celles de notre centre de tri. Le syndicat devrait donc subir de manière limitée la baisse des prix de revente des papiers et des cartons, amorcée fin 2022. Également, un soutien supplémentaire de CITEO est attendu avec la hausse supposée des tonnages issus de la collecte sélective et le tri des extensions (de 100 à 200 k€ en fonction de la progression).

Dans le même temps, le syndicat a fait valoir sa qualité d'assuré additionnel au niveau du contrat des assurances de Véolia et présentera une demande d'indemnisation à hauteur de 110 k€.

Enfin, sur les entrées en déchetterie, le tarif des conventionnés pour accéder à la déchetterie de Viarmes sera revu à la hausse pour tenir compte de l'actualisation des prix du marché et de l'amortissement des travaux (+30 k€ au minimum).

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes réelles du syndicat TRI OR sur les 3 derniers exercices

| | 2020 | 2021 | 2022 prévisionnel | Evolution 2021/2022 |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Soutiens Eco organismes | 1 011 127,63 € | 1 102 476,88 € | 1 089 452,72 € | -1,18% |
| Vente des matières recyclées | 228 101,52 € | 567 477,38 € | 713 214,50 € | 25,68% |
| Entrées déchetteries | 89 513,00 € | 79 469,00 € | 143 597,00 € | 80,70% |
| Recettes d'exploitation | 80 889,24 € | 85 494,88 € | 82 822,25 € | -3,13% |
| Autres recettes | 348 585,57 € | 238 124,81 € | 132 903,44 € | -44,19% |
| TOTAL Exploitation | 1 758 216,96 € | 2 073 042,95 € | 2 161 989,91 € | 4,29% |
| Participation des communautés de communes | 10 523 380,08 € | 10 896 405,83 € | 11 953 552,02 € | 9,70% |

Pour la construction du budget 2023, comme pour les précédents, le syndicat tiendra compte de l'ensemble des paramètres favorables et défavorables pour limiter la participation des communautés de communes. au plus juste des besoins de financement.

² CITEO (emballages et papiers) / EcoDDS (déchets dangereux) / Ecosystem (déchets électriques) / EcoTLC (textiles) / Ecomobilier (meubles) / Corepile (piles) / Recylum (lampes et néons) / Aliapur (Pneus)

Les perspectives sur les investissements

L'année 2023 est une année de transition, sans investissement lourd, avec la réalisation des dotations prévues pour faciliter le geste de tri ainsi que la poursuite du plan de renouvellement des étiquettes de tri pour répondre aux obligations de CITEO. Dans le même temps, les projets d'installation de bornes enterrées sur les communes de L'Isle Adam et Champagne sur Oise seront concrétisés en considérant les tarifs actualisés au 1^{er} janvier 2023 ainsi que la 2^{ème} campagne de renouvellement des points d'apports aériens.

En parallèle, le syndicat engagera les études nécessaires pour préparer l'avenir : biodéchets (collecte et traitement), évolution de l'usine de compostage.

Il est également prévu de renouveler des postes informatiques et la mise en place de caméras thermiques pour la gestion du risque incendie au niveau de l'usine de traitement des ordures ménagères et du hall de réception des apports des déchets recyclables.

Sur le site de Viarmes, le syndicat doit améliorer la circulation des camions et prévoir quelques aménagements au niveau de la giration en bas de quai. A Champagne sur Oise, le syndicat s'est engagé auprès de la commune à mettre en place un habillage pour masquer le dos des équipements vus de la route.

Enfin, sur la problématique de gestion des rejets aqueux, les études devront reprendre avec la remise en service de l'usine de compostage. Il conviendra de prévoir une enveloppe globale de l'ordre de 100 k€.

Les grandes opérations 2023 à mener sont évaluées à 970 k€ et se déclinent de la manière suivante :

- Harmonisation de la couleur des bacs de tri : 120 k€
- Renouvellement des étiquettes de tri (fourniture et pose sur les bacs) : 80 k€
- Renouvellement matériels informatiques et caméras : 30 k€
- Etude biodéchets : 50 k€
- Mise en place de bornes enterrées sur les communes de L'Isle Adam et Champagne : 77 k€
- Phase 2 du renouvellement des points d'apports volontaires aériens : 107 k€

- Voirie déchetterie de Viarmes et aménagement Champagne : 50 k€
- Conteneurisation en ordures ménagères de Frouville : 10 k€
- Nouvelles dotations en ordures ménagères et tri : 250 k€ en considérant le nouveau marché
- GER de l'usine de compostage : 66 k€
- Gestion des rejets aqueux : 100 k€
- Autres investissements : 30 k€

Les dépenses d'investissement peuvent être financées soit par autofinancement, soit par subvention, soit par la mobilisation d'emprunts ou encore par une partie des excédents antérieurs.

En 2023, les besoins de financement de cette section pourront en partie être assurés par les résultats des exercices précédents de l'ordre de 600 k€ et les autres recettes d'investissement à inscrire au budget 2023 sont principalement constituées :

- De la subvention attribuée par la Région Ile de France pour les projets des bornes enterrées (35% des dépenses avec un plafond à 67 k€)
- De la subvention ADEME pour l'étude des biodéchets (plafond à 70% du montant de l'étude)
- Du montant du FCTVA à percevoir sur les investissements de l'année 2021, évalué à 291 k€
- Du recours à l'emprunt, si besoin.

Discussion :

Madame Riand demande où est situé le terrain que le Syndicat envisage d'acheter pour l'extension de la déchetterie de Viarmes. Il s'agit d'un terrain agricole qui est situé juste derrière la déchetterie. Madame Luchier demande quelle est la nature de ce terrain. Il s'agit d'un terrain agricole de cultures céréalières.

Madame Salbert quitte le comité à 19h40. Brigitte Frezon arrive à 19h45.

Monsieur Boudier indique que deux anciens agents du centre du tri sont en formation, avec un contrat à la clé.

Madame Magné et Monsieur Chambert quittent le comité à 20h.

Monsieur Delais quitte le comité à 20h05.

Madame Fraisse évoque la reprise des pièces automobiles, notamment les plaquettes et disques de freins qui ne sont pas acceptés en déchetterie ni par la collecte des encombrants. Elle aimerait savoir si cela pourrait évoluer car ces pièces sont couramment jetées dans les ordures ménagères et dans les bacs de tri sélectif.

Monsieur Alati explique que les garagistes les reprennent lorsque les particuliers confient leur véhicule pour des réparations. Madame Fraisse explique à son tour qu'elle parle des particuliers qui sont de plus en plus nombreux à faire leurs changements de pièces eux-mêmes et qui ne savent pas comment se débarrasser des anciennes pièces. Monsieur Pichery indique que le syndicat doit communiquer davantage sur la liste des garages et professionnels qui reprennent ces pièces.

Monsieur Fallot affirme que les filières professionnelles doivent pouvoir reprendre ces pièces. Monsieur Alati mentionne un repreneur de pièces en métal situé à Villaines sous Bois, près de Gamm Vert.

Madame Le Blanc explique que ces déchets sont classés comme étant des déchets des professionnels et ne font pas partie du périmètre des déchets ménagers qui sont pris en charge par le Syndicat. Le traitement et le recyclage de ces déchets sont soumis à agrément.

Monsieur Lesueur regrette que certains professionnels cassent les prix des réparations en ne traitent pas correctement et dans les règles les pièces usagées.

Monsieur Weckmann demande s'il est envisageable que le Syndicat demande cet agrément.

Monsieur Santero demande si nous pourrions devenir un point d'apport pour les garagistes. L'objectif premier étant de répondre aux besoins des administrés qui rencontrent ce problème.

Il demande comment sont valorisés les pneus que nous récupérons en déchetteries. Monsieur Lesueur répond que les pneus recyclés servent à de multiples applications : ils servent à fabriquer du bitume, le sol des aires de jeux, de l'isolation acoustique... L'utilisation en extérieur est autorisée. Madame Luchier précise que certaines applications ont été stoppées à cause de la toxicité de la matière.

Monsieur Fallot dit qu'il a été demandé à Paprec de signaler les dépôts sauvages aux communes, afin de pouvoir ramasser tout ce qui est autorisé dans le cadre de la collecte des encombrants.

Monsieur Kisling mentionne le nouveau service qui est proposé par Ecosystem pour la collecte des gros appareils électroménagers à domicile sur rendez-vous. Ce service est disponible en prenant un rendez-vous en ligne via le site Internet d'Ecosystem. Madame Anseaume précise les modalités et ajoute que seuls les chauffe-eaux et les téléviseurs ne sont pas collectés, car ces deux types d'appareils ne sont pas facilement réparables, or cette démarche a été initiée afin de favoriser le réemploi et la réparation des déchets électriques. Monsieur Santero dit qu'il faudra bien préciser ces deux exceptions dans nos communications sur ce service, en expliquant les raisons.

Madame Riand demande comment fonctionne le quai de transfert. Monsieur Lesueur explique que trois agents y travaillent, ils assurent le chargement des gros camions qui viennent chercher les emballages/papiers/cartons qui ont été déchargés par les camions de collecte sélective dans le hall du quai de transfert. Un agent assure les caractérisations quotidiennement, à la fois sur des échantillons des apports, qui sont distingués par commune, et des bennes avant leur évacuation vers notre nouveau centre de tri situé à Limeil-Brévannes. Les caractérisations réalisées en janvier sont très encourageantes sur l'adoption des nouvelles consignes de tri, avec un taux de refus de tri d'environ 19% (erreurs de tri).

Madame Riand demande ce que deviennent les matériaux non recyclables qui sont maintenant triés. En effet, parmi les emballages et films en plastique qui peuvent dorénavant être triés, tous ne sont pas encore recyclés. L'objectif de l'extension des consignes est justement de collecter plus massivement tous les types de matériaux en plastique, afin de pousser la recherche et développement et trouver des solutions de recyclage grâce au gisement plus important.

Les emballages non recyclables sont incinérés sur le même site que le centre de site de Suez. Nous ne disposons pas encore des chiffres pour le moment.

Monsieur Boudier demande une précision sur le traitement des ordures ménagères par incinération à la page 4 du rapport. Madame Le Blanc explique que les discussions qui sont menées avec Valoseine concernent le traitement des refus issus du processus de compostage et des détournements. La phrase est effectivement à modifier. L'objectif est de favoriser l'incinération sur l'enfouissement pour le traitement des refus de compostage et le traitement des ordures ménagères détournées pendant la maintenance. L'enjeu est de mener les négociations avec Valoseine afin qu'ils nous réservent la place.

Madame Riand demande si des pistes sont déjà envisagées en ce qui concerne le compostage collectif, dans le cadre de la réglementation sur le tri des biodéchets à la source qui doit être possible pour nos administrés à partir du 1^{er} janvier 2024. Monsieur Lesueur répond que le bureau d'études qui nous assiste dans la mise en place de ce projet vient d'être choisi.

Madame Fraisse pense que le Syndicat devrait être exemplaire au niveau de la propreté des abords du site. Les alentours sont souvent jonchés de papiers et d'emballages. Monsieur Lesueur a conscience du fait que l'image du Syndicat est altérée par ce souci de saleté, c'est pourquoi il demande régulièrement aux prestataires de bien nettoyer leurs zones respectives. Madame Le Blanc ajoute que les bennes de refus non couvertes (leur système de couverture est cassé) étaient à l'origine de ce souci, les déchets s'envolaient lors des rotations de bennes. Ceci ne devrait plus se produire avec l'arrêt du centre de tri.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.2312-1 du Code précité, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, transposable aux syndicats mixtes, dispose que le budget est voté par l'assemblée délibérante ;
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Syndicat Tri Or ;
Il est disposé par ailleurs que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté à l'assemblée. Ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Etant entendu que le budget 2023 sera guidé par les orientations présentées dans le rapport d'orientations budgétaires joint ;

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente ;

Après en avoir débattu, le Comité Syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Président du Syndicat
Olivier LESUEUR



Le secrétaire de séance
François DELAIS

